Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231127-DE2023_093-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 13 novembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 18
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON – Dominique GIRAUD-Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR - Bernadette GROBEL - Gilles TOURNIER - Philippe DECURNINGES – Dominique COMANDONE - Christophe MECHOUK - Jean-Marc DAGAND - Brigitte PERROT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Sylviane DENIAU par Christelle GAUDET - Marie-Claude GIRARDOZ par James WALKER - Valérie MERLE-DARCOURT par Pascal EYNARD-MACHET - Claude ECHERNIER-MOTTET par Alexia LEROUYER - Robert BARATAY par Françoise GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Nelly DUFFOUR - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE -Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Claude SIGWALT par Brigitte PERROT – Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND-
Absents :
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Approbation du plan de financement du SYANE- Avenue de la Rive quartier Ouest/PUP ERILIA

DELIBERATION N° 2023.093

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le plan de financement,

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement de voirie dénommée « Avenue de la Rive-Secteur Ouest-PUP/ERILIA », la Commune de Publier a décidé de réaliser la rénovation de son réseau d'éclairage public, en lien avec le SYANE,
Considérant le plan de financement proposé par le SYANE ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le plan de financement de l'opération « Avenue de la Rive » d'un montant global estimé à 139 845,90 € TTC avec une participation financière communale s'élevant à 106 831,17 € TTC et des frais généraux s'élevant à 4 195,38 € TTC
S'ENGAGE à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires, soit 3 356,30€ TTC sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
DECIDE de verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 85 464,94 € TTC. Le solde sera régularisé lors de décompte définitif.

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.